



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Montauban, le 8 décembre 2023

Communiqué de presse

Installation du comité départemental du 80ème anniversaire des débarquements, de la Libération, et de la Victoire

Le pays commémorera en 2024 et 2025 le 80ème anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire. Le Président de la République a souhaité que ce cycle commémoratif puisse constituer un temps fort pour l'ensemble de la Nation, non seulement pour son rayonnement international, mais aussi pour sa cohésion, autour des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. De nombreux événements se dérouleront sur ces deux années dans tout le pays.

Afin de coordonner l'organisation de ce cycle commémoratif, le préfet de Tarn-et-Garonne a installé ce jeudi 7 décembre le comité départemental du 80ème anniversaire de la Libération, associant les collectivités locales, les services de l'Etat, la délégation militaire départementale, les archives départementales, ainsi que les associations patriotiques, d'anciens combattants et mémorielles, notamment les représentants des 3 maquis d'Ornano, de Lavit et de Cabertat, et les deux musées de la Résistance à Montauban et de la Maison des Mémoires de la Mounière. Il permettra de disposer d'une vision coordonnée des initiatives prises dans le cadre de ce 80ème anniversaire et de définir un programme d'actions labellisées.

Dès maintenant, une demande de labellisation de projets en lien avec la commémoration du 80ème anniversaire de la Libération peut être déposée auprès de l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), afin qu'ils puissent figurer dans le programme officiel. Les projets devront respecter les grands axes de la mission nationale, notamment la valorisation auprès des jeunes générations des valeurs démocratiques, défendues par les acteurs de la Libération (engagement civique et promotion des idéaux de la République), la mise en lumière des noms et destins individuels des héros, la valorisation du patrimoine local, l'hommage aux disparus et la mise à l'honneur des survivants, ou encore la mobilisation de la jeunesse et l'action de transmission de la mémoire de la Libération.

L'ensemble des informations, et les documents nécessaires à la demande de labellisation, peuvent être consultés ici : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Memoire-et-solidarite/80-ans-de-la-Liberation>